

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 15 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 18/10/2021

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal)

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

1. Signature d'un bail commercial entre la commune de Boisseuil et la SARL PSV.

Dans le cadre de son activité, la SARL PSV souhaite louer un ensemble immobilier appartenant à la commune de Boisseuil dénommé « maison des associations » situé 1 route de Limoges et figurant au plan cadastral sous la section AM n°132.

A ce titre, un bail commercial pourrait être signé avec la SARL PSV afin de déterminer les droits et obligations de chacun et les conditions générales de location.

Un diagnostic du bâtiment a été réalisé par un cabinet spécialisé qui n'a relevé aucune contre-indication pour la location de ce bien à une société privée. Les diagnostics obligatoires et préalables à une location (performance énergétique et amiante) ont également été effectués et n'ont révélé aucune anomalie.

Le bail sera signé pour une durée de 9 années pour un loyer mensuel de 750 € avec une TVA de 150 € soit un total de 900 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le bail commercial avec la SARL PSV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses et recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

